

RALLYE MONT-BLANC MORZINE

FFSA
CHAMPIONNAT
DE FRANCE RALLYE

Zone d'assistance éloignée - La Clusaz

Cet article complète ou modifie
le Règlement Standard des Rallyes et le Règlement du Championnat de France des Rallyes

Parking Le Salon des Dames

45°906172 / 6°419947



Zone d'assistance éloignée – La Clusaz :

- Les commissaires affectés à l'entrée de la zone d'assistance éloignée procéderont au contrôle de l'identification des véhicules d'assistance (autocollant à apposer de manière visible).
Seuls 2 mécaniciens maximum par voiture, dûment identifiés par les brassards remis lors des vérifications administratives préliminaires, seront autorisés à accéder dans la zone d'assistance éloignée.

Modèle d'identification de l'autocollant pour le véhicule d'assistance. =>



- L'article 4.3.2.4 du règlement particulier du 78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine est de **stricte application** (entre autres, présence obligatoire des éléments ci-après : extincteur, bâche de sol étanche, contenants à hydrocarbures, etc., ...).
- La zone d'assistance éloignée est strictement non-fumeurs.
- La vitesse dans la zone d'assistance éloignée ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs (voitures de course et véhicules d'assistance).
- Toute intervention au sein de la zone d'assistance éloignée ne pourra être effectuée que par l'équipage et, au maximum, 2 mécaniciens.
- Les opérations seront exclusivement réalisées à l'aide de l'outillage et des pièces de rechange transportés à bord de la voiture de course sauf pour :
 - l'apport des pneumatiques (**maximum 6**), de la rampe de phares et
 - le ravitaillement en carburant, pour lequel des mesures de sécurité appropriées seront apportées : port obligatoire de vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes, avec un col fermé et d'une cagoule ignifugée du type « chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection durant le ravitaillement en carburant. Il est obligatoire que l'équipage se tienne en dehors de la voiture au cours d'un ravitaillement (**rappel** : il est strictement interdit d'utiliser un téléphone portable durant un ravitaillement en carburant).

RALLYE MONT-BLANC MORZINE

FFSA
CHAMPIONNAT
DE FRANCE **RALLYE**

- Dès la sortie de la voiture de course de la zone d'assistance éloignée, les véhicules d'assistance et les mécaniciens seront tenus de quitter immédiatement celle-ci.
- Des juges de faits seront désignés afin de contrôler l'application et le respect de l'ensemble des dispositions prévues ci-dessus. Toute infraction constatée sera signalée au Collège des Commissaires Sportifs.